

## APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre du festival photographique **PHOT'AIX 2025**, l'association Fontaine Obscure organise dans divers lieux de la ville d'Aix-en-Provence des expositions photographiques qui ont pris le nom de **PARCOURS** car elles sont organisées comme des promenades photographiques dans la ville, accompagnées de visites commentées.

Les **PARCOURS** se dérouleront **du 18 octobre au 30 novembre 2025**

### Trois thèmes sont proposés :

- **Le Surréalisme**
- **Le Portugal**
- **Thème libre**

Cet appel à candidature est ouvert à tous. La participation est gratuite. Pour présenter votre candidature, vous devez accepter toutes les conditions précisées dans le règlement ci-dessous

### Article 1 : Conditions de participation

**La participation est gratuite et ouverte à tous les photographes**, sans autres conditions que le présent règlement :

- les tirages et encadrements sont à la charge de l'exposant
- être sélectionné impose certaines exigences : être absolument sûr de participer, quelles que soient les contraintes (éloignement, hébergement ...)
- La **présence** des photographes est **obligatoire** :
  - lors de l'**ACCROCHAGE**, du **DÉCROCHAGE**
  - à la **SOIRÉE DE LANCEMENT** et **VERNISSAGE** des Parcours
  - lors de la **VISITE COMMENTÉE** sur le lieu de leur exposition

### Article 2 : Modalités de participation

Les candidats doivent adresser à la Fontaine Obscure, **avant le 31 mars 2025**, un dossier comprenant :

- la fiche de renseignements sur l'auteur, dûment remplie
- une série cohérente de 10 à 15 photographies exprimant un vrai regard d'auteur  
Fichiers au format jpeg, 72 dpi, 1900 pixels pour le plus grand côté
- une note d'intention sur le projet proposé
- les caractéristiques techniques des tirages (formats, support, ...)
- le règlement à télécharger et à signer

L'envoi se fera par WETRANSFER à l'adresse suivante : [parcours@fontaine-obscur.com](mailto:parcours@fontaine-obscur.com)

Afin d'assurer la réception de votre série, merci d'adresser par mail séparé le lien de téléchargement. Aucun dossier papier ni CD ou DVD ne sera accepté.

### **Article 3 : Sélection**

Le comité de sélection est constitué de photographes membres de la Fontaine Obscure. Ses décisions sont sans appel.

**Les candidats seront informés de leur sélection ou non sélection au plus tard le 15 mai 2025**

### **Article 4 : Expositions**

Les expositions ont pour cadre différents lieux de la ville d'Aix en Provence. L'affectation des photographes aux lieux est faite par le comité de sélection, en liaison avec les responsables de ces lieux.

NB : dans quelques rares lieux, la durée d'exposition peut être inférieure ou supérieure à celle du festival, les photographes sélectionnés en seront avertis.

### **IMPORTANT :**

**Les photographes sélectionnés s'engagent à prendre à leur charge les tirages et supports de photos, leur transport, ainsi que l'accrochage et le décrochage de celles-ci, en liaison avec les responsables des lieux d'exposition. De plus, la présence des photographes est obligatoire lors des parcours commentés. Les photographes doivent obligatoirement venir accrocher et décrocher leurs expositions ; les photos non récupérées ne seront pas renvoyées aux photographes et seront considérées comme don fait à l'association au bout d'un an (dès novembre 2026.)**

### **Article 5 : Autorisations**

Les photographes sélectionnés autorisent la Fontaine Obscure à utiliser et reproduire partiellement ou totalement leurs œuvres, à titre promotionnel, sur les supports et dans les médias de communication.

### **Article 6 : Responsabilités**

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la Fontaine Obscure se réserve le droit d'écourter ou d'annuler ce festival et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les photographes.

### **Article 7 : Application du règlement**

La participation à la sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du festival.

Fait le : .....

à .....

Signature :

# PHOT.AIX

LES PARCOURS 2025

du 3 novembre au 13 décembre 2025

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS AUTEUR

**Nom de l'auteur ou pseudo et titre de la série proposée**

**!/ \ Tel qu'il devra apparaître sur les supports de communication :**

.....

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Email :** .....

**Site internet :** .....

**Facebook, Instagram, Twitter, etc :** .....

.....

**Nom de la série :** .....

**Nombre d'images :** .....

**Format des images :** .....

.....

**Type de présentation (supports, encadrement...) :** .....

.....

Association N° 131000597 régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif déclarée à la sous préfecture d'Aix en Provence